

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2023

---

SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1166)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD126

présenté par

M. Meurin, M. Barthès, M. Beurain, M. Blairy, M. Bovet, Mme Cousin,  
Mme Da Conceicao Carvalho, M. Dragon, M. Grenon, Mme Alexandra Masson,  
Mme Mathilde Paris et M. Villedieu

-----

### ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 16, substituer à la dernière occurrence des mots :

« métropolitain régional »,

les mots :

« régional métropolitain ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel vise à corriger la formule « service express métropolitain régional » où les deux derniers mots sont inversés.